

L'ÉQUIPE

L'équipe qui vous accompagne sur le dispositif Passerelle, est composée d' :

- Une responsable de service
- Un travailleur social



Passerelle



SAER
20, Rue d'Isly
35000 Rennes



Métro A Charles de Gaulle
Métro B Colombier

Horaires d'ouverture au public :
Du **lundi au vendredi**
De **9h à 12h30** et de **13h30 à 18h**



02 30 96 01 15
07 55 60 97 49



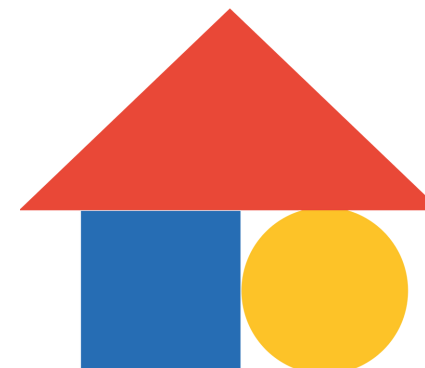
passerelle.tremenadenn@arass.fr



<https://www.arass.fr>



DISPOSITIF PASSERELLE TREMENADENN



L'établissement Tremenadenn propose, en expérimentation, un accompagnement dans et vers le logement (ADVL), à destination de jeunes majeur.es confié.es à l'Aide Sociale à l'Enfance

Etablissement, Tremenadenn signifiant “*le passage*” en Breton. Etablissement de l'ARASS (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées)



L'ADVL :

L'accompagnement dans et vers le logement est centré sur le logement. Il vise à faire le lien avec les autres partenaires pouvant apporter des réponses ou un accompagnement plus global, et repose sur les besoins exprimés par l'occupant.e.

L'objectif de cet accompagnement est de mettre en œuvre un ensemble d'actions adaptées permettant à chaque occupant.e concerné.e d'accéder à un logement social au terme des 6 mois.

COMMENT ?



Orientation par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance à la Direction Enfance Famille



Passage en commission



Dossier complet



Validation du dossier par la directrice de Tremnadenn ou son représentant



Accès au logement en colocation, démarches liés au logement

PUBLIC CIBLE

- Jeunes adultes autonomes (de 19 à 20 ans)
- Accompagné précédemment par l'Aide Sociale à l'Enfance
- En attente d'un logement dans le parc social (>1an)
- En emploi
- Avec des ressources financières suffisantes pour régler un loyer
- Pas de besoins d'accompagnement éducatif



LOGEMENT

Les logements mis à disposition, sont équipés et meublés par le Département, en colocation dans Rennes

A votre arrivée dans le logement :

1. Une convention d'occupation entre le Département et vous
2. Un règlement intérieur vous sera également remis
3. Un état des lieux d'entrée sera réalisé en votre présence



Pour cela, cinq logements en colocations sont proposés, et entièrement équipés :

- Deux chambres individuelles
- Une cuisine, un salon, les sanitaires en commun

La travailleuse sociale vous accompagne dans vos démarches administratives, en attendant votre accès à votre logement autonome.

Un rendez-vous hebdomadaire vous est proposé pour vous accompagner sur :

- La gestion budgétaire et administrative
- La gestion du quotidien dans le logement
- La connaissance et devoirs des locataires
- L'accès aux droits
- L'inclusion dans le voisinage et un ancrage local
- L'orientation vers les divers services
- L'accès à un logement autonome

Une visite à domicile toutes les deux semaines sera organisée avec vous et votre colocataire.

L'accueil au sein du dispositif Passerelle, et donc du logement, dure 6 mois.

